

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 23 JANVIER 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

- M. Hamidou HAMA, Président
- Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY
- MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Invités :

- M. Mathias GORETTA, SIG
- M. Hervé GUINAND, SIG

Procès-verbal :

- Mme Pierrine POGET, secrétaire

Excusé :

- M. Yannick NOVELLE, conseiller

ORDRE DU JOUR

- I. PRESENTATION DU PROJET CHENEVIERS IV PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION DE L'USINE DES CHENEVIERS
- II. APPROBATION DU P.V.DE LA DERNIERE SEANCE
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- V. APPROBATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION « LES CHOUETTES »
- VI. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A L'ENCOURAGEMENT A LA MOBILITE EN TRANSPORTS PUBLICS
- VII. DELIBERATION POUR UN COMPLEMENT DE CREDIT D'ETUDE POUR L'AVANT-PROJET JUSQU'A L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, ET LE DEVIS GENERAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) A AIRE-LA-VILLE
- VIII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 30.11.2016 :

- Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.00 à la construction de la nouvelle Halle de curling
- Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.00 à la reconstruction du Théâtre de Carouge

IX. POINT DE SITUATION SUR LES MESURES PROVISOIRES PRISES DANS LE CADRE D'UNE MODERATION DE TRAFIC SUR LA COLLINE AUX OISEAUX

X. MOTIONS

XI. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue et la bonne année à tous les conseillers. Il salue la présence dans le public de Madame Nadège VON KAENEL, puis il donne la parole au maire.

I. PRESENTATION DU PROJET CHENEVIERS IV PAR LES MEMBRES DE LA DIRECTION DE L'USINE DES CHENEVIERS

Le maire explique que l'Exécutif a souhaité avoir la présence de MM. Mathias GORETTA et Hervé GUINAND, membres de la direction des Cheneviers (SIG) afin que les Conseillers municipaux prennent connaissance en primeur du projet Cheneviers IV, avant la séance d'information publique prévue au mois de mars.

Monsieur GORETTA se présente : il est directeur de l'usine des Cheneviers depuis 2001. Monsieur GUINAND se présente : entré aux SIG en 2001, aux Cheneviers, il est responsable du département qualité, environnement, sécurité. Monsieur GORETTA projette un Powerpoint et décrit l'avancement du projet de Cheneviers IV et les étapes de sa réalisation.

Historique, financement, partenaires : l'Etat, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG) ont d'abord siégé dans un comité de projet, durant trois ans, avant de solliciter les SIG. L'Etat a piloté le projet, en tant qu'il légifère sur les infrastructures nécessaires au traitement des déchets. Ensuite, la réalisation technique a été confiée aux SIG.

Le financement est entièrement assuré par les SIG et les communes ont décidé de financer 15% d'un fonds de renouvellement pour anticiper la nécessité d'une future usine Cheneviers V.

En accord avec la politique cantonale de gestion des déchets, il a été décidé construire une usine de plus petite capacité (160'000 tonnes contre 250'000 actuellement). Cela implique un effort de tri de la part des citoyens. L'usine sera construite sur le site actuel. L'emprise au sol sera diminuée de 50%.

Le prix de vente de la chaleur a été revu légèrement à la hausse. Le prix de lancement de 1 centime par kilowatt-heure (kWh) était un prix politique qui ne représente pas le coût réel de la chaleur. Désormais, le prix touché par l'usine pour un kWh est de 3.5 centimes. Ce prix a été fixé par la commission consultative de Cadiom. Il n'y aura pas d'innovation technologique. Les grands progrès effectués ces dernières années dans le domaine et dont le fonctionnement a été éprouvé seront simplement appliqués. L'usine sera davantage automatisée. Elle emploiera 48 personnes pour traiter 160'000 tonnes de déchets incinérables contre 107 personnes actuellement et 168 personnes en 2001. Les coûts d'exploitation diminuent donc fortement. Le transport fluvial de 50% des déchets urbains sera conservé.

Le coût de Cheneviers IV est de 278 millions. SIG ne peut réaliser un projet de cette ampleur seul. Il s'est donc associé l'aide d'un bureau d'assistance au Maître d'ouvrage (BAMO) pour la

coordination générale du projet. C'est un consortium qui a remporté l'appel d'offre, composé de deux bureaux d'ingénieurs et d'un bureau d'architectes : Bonnard et Gardel Ingénieurs conseils ; SA ; ass architectes SA ; CSD Ingénieurs SA pour les aspects environnementaux du projet. L'ensemble des prestations d'ingénieurs revient à une trentaine de millions.

Planning :

2014 : appel d'offre pour la coordination du projet.

2015 et 2016 : premières études détaillées.

2017 : appels d'offre liés aux achats de matériel et premières demandes d'autorisation pour des déconstructions. Même si Cheneviers IV n'obtenait pas d'autorisation pour sa construction, Cheneviers I (1968) et Cheneviers II (1978) qui ne sont plus en service devraient être déconstruits.

2018-2019 : premiers travaux préparatoires, compléments, réponse aux recours

2021 : début de la construction de Cheneviers IV

2023 : fin de la construction et mise en service de Cheneviers IV

2024 : démolition de Cheneviers III

2025 : fin de la démolition de Cheneviers III

Principaux éléments de chantier : Monsieur GORETTA projette des vues aériennes et des plans du site actuel et futur, et décrit le phasage de construction. Un village d'ouvriers sera établi sur une parcelle SIG. Un pont oscillant sera construit par-dessus le chenal actuel des barges qui sera conservé. Toute l'usine sera orientée par rapport à ce chenal. Une nouvelle turbine sera érigée en remplacement de la précédente. Une entrée indépendante sera créée sur la route de Verbois pour le centre de traitement des déchets spéciaux (CTDS). Une nouvelle rampe d'accès permettra aux camions de circuler tout autour du site. Une sortie et un petit parking seront créés juste avant le barrage de Verbois. La dalle de déchargement sera entièrement reconstruite et renforcée. Ensuite vient la démolition des laveurs et des cheminées, puis du reste des bâtiments de Cheneviers I et II. On pourra alors élever Cheneviers IV. Enfin, Cheneviers III sera démoli.

Monsieur CHRISTIN demande à quoi correspond la démolition du chenal libellée sur les plans. Monsieur GORETTA répond que le chenal sera conservé à l'identique mais que l'actuelle dalle de couverture sera détruite.

Monsieur GORETTA passe la parole à Monsieur GUINAND pour la partie environnementale. Monsieur GUINAND présente les éléments principaux : la diminution de la capacité d'incinération et le progrès dans le traitement des fumées et des émissions. Les émissions atmosphériques seront 10 à 30% inférieures aux valeurs actuelles. Le refroidissement par pompage de l'eau du Rhône sera remplacé par des aéro-condenseurs, ce qui rend l'usine indépendante des vidanges du Rhône. Il n'y aura pas de panache de fumée. Monsieur FUMEUX demande si les aéro-condenseurs génèrent du bruit et si les cheminées seront plus petites. Monsieur GUINAND répond que non, car l'installation est contenue dans des caissons anti-bruit. Cheneviers IV se situera bien en dessous des normes de bruit tolérées. Les cheminées seront en effet légèrement plus petites. Au niveau énergétique, Cheneviers IV produira 80 gWh d'électricité et 300 gWh de chaleur. En matière de trafic, comme les quantités de déchets incinérés seront moindres, le trafic généré par les Cheneviers sur la route de Verbois diminuera d'environ 22%. Le traitement humide des fumées sera remplacé par un traitement sec, de sorte qu'il n'y aura plus de rejets dans le Rhône. Les quantités de poussières, oxyde d'azote et dioxyde contenues dans les fumées seront largement en dessous des normes fédérales. Les objectifs visent : 30 mg/m³ pour les oxydes d'azote, 2mg/m³ pour les poussières, 0.01 mg/m³ pour les dioxydes.

Monsieur GORETTA reprend la parole pour présenter la nouvelle zone en libre accès aménagée le long du barrage de Verbois (actuellement, l'accès à cette zone est autorisé au public, mais cela implique de passer par un poste de contrôle). Il signale aussi l'ouverture au public de l'actuel parking actuel des employés de l'usine. Ce parking sera probablement couvert d'une toiture photovoltaïque.

Monsieur GORETTA présente ensuite des vues simulées de la nouvelle usine. Monsieur CHRISTIN remarque que le bâtiment semble plus haut qu'actuellement. Monsieur GORETTA répond qu'il n'y a que 3 mètres d'écart avec l'usine actuelle.

Monsieur GORETTA ouvre ensuite la discussion aux questions des conseillers. Monsieur LANZA demande si les antennes actuelles seront supprimées. Monsieur GORETTA répond que ce sont des antennes militaires et que leur sort fait débat. Elles seront probablement démontées et s'il faut en remettre, elles seront mieux intégrées au paysage. Madame HENRIOD demande où ira l'exédent de matières incinérables. Monsieur GORETTA répond que ce sont les citoyens qui assureront, par un meilleur tri, la réduction du volume de matières incinérables. A priori, il n'y aura pas de déchets redirigés ailleurs. L'objectif de Cheneviers IV est de 60% à 65% de taux de tri. C'est un pari politique mais Cheneviers IV a voulu s'assurer absolument de ne pas être surdimensionné. Si toutefois 10'000 à 20'000 tonnes par an devaient être incinérées ailleurs dans un premier temps, cela peut se faire facilement à Lausanne. Il existe un groupe romand des incinérateurs qui fonctionne déjà. Madame HENRIOD demande combien de travailleurs le chantier va amener. Monsieur GORETTA pense qu'au pic du chantier il y aura environ 300 ouvriers en activité. Madame HENRIOD demande si ceux-ci seront nourris et logés sur place. Monsieur GORETTA répond que seule une cantine est prévue sur le village de chantier. Monsieur HAMA demande ce que deviendront les soixante employés actuellement en poste qui ne figurent pas dans le contingent de Cheneviers IV. Monsieur GORETTA répond que par chance, ce sont principalement des départs à la retraite et que Cheneviers bénéficie aussi de son intégration aux SIG qui comptent 1'700 postes, ce qui représente de nombreuses possibilités de remplacement. L'ensemble du personnel a été reçu. Il reste actuellement 15 personnes dont la direction ne peut dire si elles travailleront à Cheneviers IV et quel poste leur sera offert. La crainte est plutôt de manquer de personnel dans la phase de transition entre Cheneviers III et IV, durant laquelle les deux usines seront exploitées simultanément. Monsieur FUMEUX demande comment seront évacués les déchets de chantier. Monsieur GORETTA répond que cela se fera peut-être par tapis roulant, mais pas par barge. Une gravière doit être ouverte sur un terrain des SIG situé en face de l'usine des Cheneviers. Les matériaux de déconstruction pourraient être utilisés comme remblais. Monsieur CHRISTIN demande ce qu'il adviendra des mâchefers rejetés par l'usine. Monsieur GORETTA dit qu'un comité de pilotage cantonal est à la recherche d'un nouveau site. Sept communes ont été retenues en fonction de critères géologiques, de raccordement aux voies routières, et de capacité de remblaiement. Pour le moment, Châtillon continue de se remplir. Ce site arrivera à saturation autour de 2020. D'ici là, soit une solution aura été trouvée soit les mâchefers seront emportés ailleurs. Aujourd'hui sur les 35'000 tonnes de mâchefers produites, 15'000 tonnes sont redirigées vers Berne. L'accord de cinq ans passé entre Genève et Berne touchant à sa fin, un appel d'offre a été lancé. Vraisemblablement, l'excédent de mâchefers sera désormais traité au bord du lac de Neuchâtel chez un exploitant de gravière qui possède une décharge. Monsieur NODA GONZALEZ souhaite savoir comment les SIG ont estimé les futures valeurs de rejet de dioxyde et d'oxyde d'azote. Monsieur GORETTA dit que les estimations se basent sur les valeurs actuelles, qui sont déjà bien en dessous des normes fédérales. A cela s'ajoute l'exploitation de techniques nouvelles pour les Cheneviers mais déjà éprouvées dans d'autres usines. Monsieur HAMA demande si les jeunes d'Aire-la-Ville seront avantagés dans le processus de recrutement de personnel pour la nouvelle usine. Monsieur GORETTA rappelle que dans un premier temps, il y aura surtout des fermetures de poste. Par la suite, les SIG sont soumis aux règles cantonales et devront adresser leurs offres en priorité à l'office cantonal de l'emploi. Ils ne seront pas autorisés à favoriser Aire-la-Ville et le critère d'attribution principal sera l'adéquation homme-poste. Monsieur PHILIPP demande si la démolition des Cheneviers I et II entraînera des travaux de dépollution. Monsieur GORETTA explique que certains éléments particulièrement pollués comme les briques des cheminées partiront en décharges spéciales et seront stockés de façon très attentive. Le béton des fosses seront broyés et analysés. Selon leur nature, ils seront dispatchés vers des décharges différentes. Le Service de géologie, sols et déchets (GESDEC), la Direction générale de l'eau (DGEau) et d'autres services d'Etat assurent un suivi des déchets de

chantier et vérifient que les matériaux extraits sont acheminés dans la bonne filière. Monsieur GUINAND ajoute que des sondages du sous-sol et de la nappe phréatique ont révélé que le site est exempt de pollutions liées à l'exploitation de l'usine. Monsieur FUMEAUX demande si, lors de la démolition, le chantier sera bâché. Monsieur GORETTA répond par l'affirmative. Dès lors qu'il y a des poussières, le confinement est obligatoire. Ceci étant, les démolitions se feront essentiellement sans poussière, au moyen de grignoteuses à béton et d'arrosages. D'une façon générale, toutes les eaux de chantier seront récupérées et traitées à part. Monsieur ELTSCHINGER demande si le CTDS est touché par les travaux. Monsieur GORETTA répond qu'il ne le sera pas de façon visible, à part au niveau de son entrée qui devient indépendante. Des modifications techniques interviendront au niveau de l'approvisionnement en électricité, air comprimé, ammoniacque etc. mais son fonctionnement général ne sera pas changé. Monsieur ELTSCHINGER demande encore ce qu'il adviendra des terrains libérés par la démolition de Cheneviers I et II. Monsieur GORETTA dit que c'est encore en discussion mais que le projet est de renaturer partiellement ces surfaces, en les arborisant et en les rendant perméables aux pluies, mais en conservant la possibilité de les utiliser comme micro-villages de chantier et entreposage ponctuel dans le cadre de travaux de révision.

Les conseillers n'ayant pas d'autres questions à poser, ils remercient Messieurs GORETTA et GUINAND pour leur présentation et leurs réponses. Ces derniers invitent les conseillers à leur adresser leurs éventuelles remarques et questions ultérieures avant la présentation publique du mois de mars, afin qu'ils puissent en tenir compte. Ils quittent la séance.

II. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **10 voix pour, 0 voix contre, 0 absention.**

III. RAPPORT DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Madame RAMBACH annonce que la commission sociale s'est réunie le 19 décembre 2016 pour définir quels projets d'aide humanitaire d'urgence seront soutenus par la commune. Madame RAMBACH énonce brièvement les quatre projets retenus et informe les conseillers qu'elle est à leur disposition pour de plus amples informations

1. L'association KOMBIT en Haïti, qui a déjà reçu une subvention de la commune mais qui a lancé un appel pour une aide supplémentaire suite aux dommages causés par l'ouragan « Matthew ». La commune a décidé de la soutenir à nouveau pour des travaux de reconstruction.
2. L'association Médecins sans frontière pour deux projets. Le premier « Aide aux réfugiés du Liban » et le second « Soudan du Sud ».
3. L'UNICEF qui se mobilise pour lutter contre la famine et la malnutrition touchant les enfants d'une partie de l'Afrique orientale et australe, suite à la sécheresse causée par le phénomène El Niño.
4. La Chaîne du Bonheur pour un projet mené par Caritas à Alep en Syrie (distribution de repas chauds et d'eau potable).

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire n'ayant pas de communication à faire, le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour quatre communications.

Test national des moyens d'alarmes à la population

Il informe les conseillers que ce test aura lieu le mercredi 1^{er} février dès 13h30.

Invitation à la 40^e course pédestre « A travers le coteau » organisée par la commune de Bernex

Il attire l'attention des conseillers sur cette invitation. La course aura lieu le samedi 29 avril à 16h15. Il remet une copie de cette invitation au président du Conseil et à la présidente de la commission des sports et au secrétariat.

Fausse information diffusée par la RTS concernant l'abri PC de Vailly

Dans le téléjournal du 13 janvier 2017, la RTS a diffusé des images de l'abri PC Robert-Hainard (aussi appelé Vailly) à Bernex pour illustrer un reportage dénonçant les mauvaises conditions d'hébergement et de restauration de la police dans le cadre d'une mission de haute surveillance Or, aucun policier n'a été logé dans l'abri Robert-Hainard durant cette mission. Suite à cela, la présidente du groupement régional de protection civile a fait publier un dément. L'abri de Vailly est parfaitement entretenu et opérationnel.

Mérites communaux 2016

Cette année, deux mérites seront décernés lors de l'apéritif communal du 31 janvier 2017. Les nominés n'ayant pas encore été avertis personnellement, Monsieur APOTHELOZ réserve encore la proclamation de leur nom.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour deux communications.

Winter Live Music Festival de Bernex

Ce festival intercommunal est soutenu par les communes de la Champagne, dont Aire-la-Ville et programme des groupes de jeunes musiciens de la région. Cette année, il aura lieu le samedi 11 février.

Promotions citoyennes

Cette année, les promotions citoyennes ont lieu le 20 février à 20h au Théâtre du Léman. Les autorités cantonales, l'association des communes genevoises et le Conseil administratif de la Ville de Genève invitent l'ensemble des Genevois ayant 18 ans dans l'année pour une célébration. La commune dispose de deux invitations pour des conseillers municipaux. Mesdames MAIO et MOULLET BOUCHARDY se portent volontaires pour assister à ces promotions. Madame RAMBACH leur remet deux cartons d'invitation. Monsieur JOYE demande combien de jeunes d'Aire-la-Ville sont concernés. Madame RAMBACH dit que cela touche entre dix et vingt jeunes et rappelle qu'une partie de l'apéritif communal du 31 janvier leur sera consacrée.

V. APPROBATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION «LES CHOUETTES»

Le président donne la parole au maire. Celui-ci explique que le Conseil municipal doit valider les nominations des membres du Bureau du Conseil de Fondation des Chouettes. Celui-ci se compose de la manière suivante: président, Monsieur Eddy STREBEL ; vice-président, Monsieur Dominique NOVELLE lui-même ; Monsieur Barthélémy ROCH, membre ; Monsieur Jean-Claude AUTHIER, membre suppléant. **La composition du Bureau de la Fondation des Chouettes est approuvée à l'unanimité.**

VI. APPROBATION DU REGLEMENT RELATIF A L'ENCOURAGEMENT A LA MOBILITE EN TRANSPORTS PUBLICS

Le président donne la parole à Madame RAMBACH.

Elle explique que la commission Environnement a voulu réglementer l'offre de subvention pour les achats et renouvellement d'abonnements annuels TPG, diffusée jusqu'à présent sous la forme d'un bulletin d'information tout ménage. La Commission a élaboré un règlement et élargi l'offre aux détenteurs d'un abonnement annuel général CFF. Le montant de la subvention et les conditions d'application restent les mêmes.

Madame MOULLET BOUCHARDY rapporte que des familles l'ont interpellée au sujet de cette subvention, pour demander si la commune pourrait prévoir une subvention progressive pour les familles nombreuses, étant donné que tous les enfants d'Aire-la-Ville sont obligés de sortir de la commune dès l'école secondaire. Elle a répondu que ce ne serait vraisemblablement pas possible. Elle suggère de s'en souvenir au moment d'élaborer le budget 2018.

Le règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics est approuvé à 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

VII. DELIBERATION POUR UN COMPLEMENT DE CREDIT D'ETUDE POUR L'AVANT-PROJET JUSQU'A L'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, ET LE DEVIS GENERAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE VIE ENFANTINE (EVE) A AIRE-LA-VILLE

Le président donne la parole au maire qui rappelle que cette délibération a été annoncée lors du Conseil municipal du 14 décembre 2016, suite au choix d'une lauréate pour le concours d'architecture lié à la future crèche. Madame LIENGME a remis dans les délais à la mairie le devis de crédit d'étude qu'elle s'était engagée à fournir et il faut à présent se prononcer sur ce crédit. En 2012, le Conseil municipal avait déjà voté une délibération pour un crédit de 200'000 francs qui comprenait les frais du concours et une partie de l'avant-projet. De ces 200'000.- CHF, il restera 50'000 à 60'000 francs de disponible, une fois que tous les frais du concours auront été réglés. Le crédit d'études s'élevant à 200'000 francs, le montant de la nouvelle délibération est fixé à 150'000 francs. Cela couvre les honoraires de l'architecte jusqu'à la demande d'autorisation incluse, les appels d'offre et l'établissement d'un devis général à plus ou moins 10%. Cela prend en compte également les honoraires des géomètres, géotechniciens, thermiciens, acousticiens, ingénieurs de la sécurité incendie, ingénieurs environnement, ingénieurs civils, ingénieurs CVS, etc. Ces 200'000.- CHF représentent environ 32% du montant final des honoraires de l'architecte et des différents ingénieurs.

Madame RAMBACH intervient pour faire remarquer que ces coûts seront déduits du futur crédit de construction. Elle précise aussi que la lauréate a respecté le budget du cahier des charges du concours. Il est cependant nécessaire de détailler les coûts pour pouvoir déposer l'autorisation de construire. Elle rappelle que la présentation publique des résultats du concours d'architecture aura lieu le 25 janvier 2017, ainsi que la remise des prix. Monsieur CHRISTIN souhaite savoir si l'ensemble des projets sera présenté. Madame RAMBACH le confirme.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir voter cette délibération. **Le crédit d'études est voté à l'unanimité.**

Texte de la délibération :

Crédit d'étude pour la construction d'un espace de vie enfantine (EVE) à Aire-la-Ville

Vu le besoin de places de crèche dans la commune d'Aire-la-Ville, ainsi que dans les communes voisines,

vu le devis établi par Madame Daniela LIENGME, architecte, et lauréate du concours SIA 142 conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

D E C I D E par 10 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 150'000.00, en complément au crédit d'étude déjà voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2012 pour le financement du processus de désignation d'un architecte et de l'avant-projet. Ce crédit est destiné à financer le coût de l'avant-projet jusqu'à l'autorisation de construire, ainsi que le devis général, pour la construction d'un espace de vie enfantine (EVE) à Aire-la-Ville.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.

3. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude, ainsi que le premier crédit de CHF 200'000.00 voté en décembre 2012 pour le financement du processus de désignation d'un architecte, seront intégrés au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amortis conjointement à celui-ci.

4. En cas de non réalisation du projet, ces crédits d'étude seront amortis en une annuité.

5. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 150'000.00 afin de permettre l'exécution de cette étude.

VIII. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 30.11.2016 :

- **Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 200'000.00 à la construction de la nouvelle Halle de curling**
- **Octroi, en 2017, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000.00 à la reconstruction du Théâtre de Carouge**

Le président demande au maire s'il souhaite commenter ces décisions. Cela n'étant pas le cas, Madame RAMBACH précise que ces sommes d'argent sont déjà en possession du Fonds intercommunal et que seule la répartition du Fonds est soumise au vote des communes. Monsieur D. NOVELLE rappelle alors que la loi a récemment changé à ce sujet. Avant, c'était l'ACG elle-même qui validait ces projets. Désormais, les Conseils municipaux doivent valider les décisions prises par l'ACG. Pour qu'une décision de l'ACG soit remise en question, il faut que deux tiers des communes s'y opposent.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulée, le président demande qui approuve la première décision. **7 pour, 2 contre (MM. FUMEAUX et LANZA), 1 abstention (M. PHILIPP).**

Le président demande ensuite qui approuve la seconde décision. **8 pour, 1 contre (M. ELTSCHINGER), 1 abstention (Mme HENRIOD).**

IX. POINT DE SITUATION SUR LES MESURES PROVISOIRES PRISES DANS LE CADRE D'UNE MODERATION DE TRAFIC SUR LA COLLINE AUX OISEAUX

Le président passe la parole au maire.

Celui-ci rappelle que le Conseil municipal du 14 septembre 2016 avait voté un crédit pour la réalisation des travaux de mise à l'essai d'une zone 30 sur la Colline aux Oiseaux. L'autorisation délivrée pour ces aménagements provisoires était valable un an au maximum et le point devait être fait après huit mois avec les habitants de la Colline. Cependant, au vu des nombreuses plaintes adressées à la mairie, l'Exécutif a décidé de ne pas attendre la fin du délai probatoire pour convoquer une séance publique. Cette séance aura lieu jeudi 26 janvier 2017 à 20h. Le courrier envoyé aux habitants de la Colline se trouve parmi les annexes de la convocation à la présente séance du Conseil municipal. Le maire informe les Conseillers que l'Exécutif souhaite leur participation, dans la mesure où ils ont voté ces crédits. Il précise que l'entreprise qui a réalisé les travaux n'a pas respecté le calendrier prévu par la mairie. Une fois les plans validés, il fallait attendre la livraison et la pose des bacs à fleurs, c'est pour cette raison que les travaux avaient été agendés pour mi-décembre. Mais l'entreprise a profité d'un vide dans son planning pour intervenir fin novembre et réaliser le marquage des places sans en avertir ni la mairie ni les ingénieurs, de sorte que le tout ménage d'information destiné aux habitants n'a pas pu être envoyé à temps. Les habitants l'ont reçu quatre jours après et, de ce point de vue, le maire comprend leur mécontentement. L'Exécutif et les ingénieurs ont adressé leurs remontrances à l'entreprise et attiré son attention sur le tort causé à la mairie dans ses relations avec ses administrés. Il résume ensuite le contenu des courriers reçus par la mairie et adressés au Conseil municipal, au maire ou à l'Exécutif.

- fin novembre : mail d'une citoyenne souhaitant consulter les plans d'aménagement validés par la Direction générale des transports. Cette personne a été reçue par le maire et a pu consulter les plans en sa présence.

- 17 décembre 2016 : mail d'un citoyen félicitant la commune pour les mesures mais dénonçant la chicane du bas et déplorant le nombre réduit de places de parc.

- 17 décembre 2016 : mail d'un citoyen regrettant l'absence de communication et souhaitant la tenue d'une séance publique.

- 17 décembre 2016 : pétition remise en main propre au secrétariat de la mairie demandant le retrait immédiat de tous les aménagements. Cette pétition était signée par 31 personnes, domiciliées essentiellement au chemin des Trois-Nants et au chemin privé du Bois-de-la-Pesse. Il y avait aussi deux personnes qui habitaient au chemin de la Dronde et quatre au chemin de Treulaz. Cette pétition n'était pas adressée explicitement aux Conseillers mais les personnes qui l'ont déposée ont demandé qu'elle leur soit transmise. Le maire en donne lecture.

- 20 décembre 2016 : lettre d'un citoyen. Le maire en donne lecture. Ce courrier dénonce le manque de communication depuis le dépôt de la motion en 2012, l'absence de consultation sur la nécessité ou non d'instaurer des mesures de ralentissement, le coût supposé de l'opération et le danger représenté par la chicane située au bas du chemin de Treulaz.

- 29 décembre 2016 : lettre d'un citoyen dénonçant surtout la chicane située au bas du chemin de Treulaz, jugée extrêmement dangereuse, et le marquage des places de parc.

- 4 janvier 2017 : lettre d'un citoyen dénonçant la chicane située en bas du chemin de Treulaz, les bacs à fleurs et les places de parc sur le chemin de Treulaz, et le fait que des avertissements aient été délivrés par la police municipale sur les voitures stationnées en dehors des cases.

Le maire informe alors les Conseillers que les maps qui servaient à définir le tracé de la chicane au bas du chemin de Treulaz ont été volés aux alentours du 5 ou 6 janvier. Madame HENRIOD dit qu'elle avait pensé que c'était la mairie qui les avait fait enlever. Le maire confirme qu'en aucun cas les autorités communales n'ont ordonné leur retrait. On ignore qui est l'auteur de ce vol, ni même s'il s'agit d'un habitant d'Aire-la-Ville. Un technicien de la DGT, effectuant un contrôle des aménagements le 12 janvier 2017, a constaté cette disparition et écrit au maire pour lui en demander explication. Il a répondu que ce n'était pas la commune qui avait retiré les maps et qu'il le tiendrait informé. L'entreprise qui les avait posés a d'autres maps en réserve mais l'Exécutif a souhaité attendre la séance publique du 26 janvier 2017 avant de prendre la décision de remettre ces maps. Par ailleurs, si la disparition des maps n'est pas élucidée à cette occasion, une plainte sera déposée auprès de la police. Le maire en informera les citoyens lors de la séance.

Madame MOULLET BOUCHARDY demande comment se déroulera cette séance. Le maire répond qu'il fera un historique de la motion et rappellera qu'entre 2012 et 2016, le projet d'aménagement a été abordé huit fois au Conseil municipal. Il précisera qu'il y a eu une présentation publique du projet à la séance du Conseil municipal du 14 mai 2014, au point I de l'ordre du jour affiché au pilier public. Après l'historique, les ingénieurs définiront les contraintes liées à la création d'une zone 30 et commenteront le plan d'aménagement validé par la DGT. Ensuite, ils répondront aux questions des citoyens.

Monsieur ELTSCHINGER demande si toute la commune est invitée à la séance du 26 janvier. Le maire répond que seuls les habitants de la Colline et les Conseillers municipaux ont été invités. Le maire compte sur la présence des Conseillers et les invite à se montrer solidaires autour de cette motion, puisqu'ils l'ont adoptée collectivement. Monsieur LANZA s'excuse par avance de ne pouvoir être présent ce soir-là.

X. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait déposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

XI. QUESTIONS ET DIVERS

Une question de Monsieur JOYE

Suite à la démission de Mme ZBINDEN DUVILLARD du Conseil municipal en novembre 2016, Monsieur Rocco COCCHIOLA devait être approché. Qu'en est-il ? Le maire répond que Monsieur COCCHIOLA n'a toujours pas été contacté par le département présidentiel.

Information de Monsieur ELTSCHINGER

L'un des éléments du panneau d'affichage électronique du terrain de hockey semble avoir bougé. Le maire prend note de cette information. Il se rendra sur place pour un contrôle.

La séance est levée à 21 h. 40.